



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°5/ 2018 - 2019

Réunion du jeudi 17 janvier 2019

Présidence de séance : M. Guy ANDRE

Présents : MM. Jacques BOULOGNE ; Jean-Luc EVRARD ; Claude FLAGET.

Excusé : MM. Gérard BAUMANN ; Michel COPINNE ; Walter DE NARDIN ; Maurice GAY ; Michel GENDRON ; Michel GOTTE ; Marc HAENEL ; Gérard JANTET ; André PETTE ; Pierre REY ; Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

Prochaine réunion le mardi 12 février 2019

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard le jeudi 7 février 2019

La CRTIS et son Président Guy ANDRE présentent à l'ensemble des licenciés de la LGEF, Joueurs, Dirigeants et personnel administratif, les meilleurs vœux de bonne santé pour cette nouvelle année.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

**6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

-

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

-

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **BREVIANDES – Stade Zone Sportive des Pâtures – NNI 10 060 02 01**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis.

Après étude des pièces fournies au dossier, elle émet un avis favorable pour la construction du terrain en pelouse naturel (105m x 68m) accompagné de l'équipement vestiaires s'inscrivant dans une installation de niveau 4.

Attention que les zones de dégagement de 2,50 m soient bien respectées tout autour de l'aire de jeu notamment l'implantation des buts pour le football réduit.

Le projet est conforme avec le règlement des Terrains et Installations Sportives.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau 4 sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE

AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

- **ROSIERES PRES TROYES – Complexe Sportif de l'AUBE (terrain n°2) – NNI 10 325 02 02**

Cette installation est classée en Niveau E3 jusqu'au 13/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 07/01/2019.

La commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 13/12/2019 au motif que l'éclairage Horizontal est inférieur à 320 lux et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 312 lux / uniformité : 0,75 / Rapport Emini / Maxi 0,57.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **VITRY LE FRANCOIS – STADE FABIEN GHILONI 2 – NNI 51 649 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11s jusqu'au 23/02/2022.

A la suite d'une communication téléphonique du Président avec Monsieur Nordine RABHI de la Ville de VITRY LE FRANCOIS, le dossier est en attente des pièces manquantes depuis la réunion du 10 décembre 2018.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

-

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **TAISSY - STADE JULES VASTAG 2 – NNI 51 562 01 02**

Cette installation n'est pas classée.

Reprise du dossier de la CRTIS du 16.10.2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;

Le niveau demandé correspond à un Niveau E5. Pour rappel, le niveau de classement E Foot à 11 s'applique exclusivement pour les installations existantes, ce qui n'est pas le cas pour ce projet.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate que dans l'étude technique,

- L'implantation des mats n'est pas conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF au motif que l'axe des projecteurs les plus proches doit être situé entre 4,00 m minimum et 6,00 m maximum des lignes de touche or sur le plan, la distance est de 3,00 m.
- - 4 mâts / hauteur sous feu à 15 m

La hauteur des projecteurs les plus bas ne doit pas être inférieure à 18,00 m par rapport au niveau de l'aire de jeu au droit de chacun des projecteurs or sur le projet, les mâts ont une hauteur de 15,00m.

Les valeurs sont conformes à un classement de Niveau E5 :

- Emh = 189 Lux

- Fu = 0.80

- Rapport mini / maxi = 0,64

12 projecteurs LED (3 par mât).

Le projet n'est pas conforme avec le Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

La CRTIS émet un avis préalable défavorable au projet.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

- **VAUX SUR BLAISE – STADE ROBERT LUTHERS – NNI 52 510 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/07/2020.

La Commission est en attente du courrier d'engagement de la ville et de l'échéancier des travaux prévus à la suite de l'accession du club en R1.

Elle demande que lui soit transmis ces documents pour le 15/02/2019 dernier délai.

En l'absence de cet engagement à la date du 15/02/2019, la CRTIS proposera à la Commission des Compétitions de demander un terrain de repli classé en Niveau 4 pour continuer la saison en R1.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **POISSONS – Stade les Noues – NNI 52 398 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis.

Après étude des pièces fournies au dossier, elle émet un avis favorable pour la mise en conformité des dimensions de l'aire de jeu (passage de 100 x 61 à 105 x 68 m) dans une installation de niveau 5.

Attention que à la zone de dégagement côté opposé aux bancs de touche, la distance indiquée est de 2,50 m ce qui est conforme mais il faut prévoir la mise en place d'éventuel but de foot réduit qui doivent impérativement respecter la zone de dégagement à 2,50 m.

Il est vivement conseillé de mettre la main courante à 2,70 m de l'aire de jeu.

Le projet est conforme avec le règlement des Terrains et Installations Sportives.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau 5 sous réserve du respect du Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable depuis le 31 mai 2014.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

-

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

-

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE

AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

- **VAL DE BRIEY – STADE AUGUSTIN CLEMENT 2 - NNI 54 099 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 06/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 06/12/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 137 lux ; uniformité : 0,81 ; Rapport Emin / Maxi 0,61.

- **HEILLECOURT – STADE DE L'EMBANIE 2 - NNI 54 257 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 24/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 24/10/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 121 lux ; uniformité : 0,73 ; Rapport Emin / Maxi 0,41.

- **JOEUF – COMPLEXE SPORTIF PLATINI 2 - NNI 54 280 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 06/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 06/12/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 126 lux ; uniformité : 0,82 ; Rapport Emin / Maxi 0,55.

- **LUDRES – STADE ZONE DE LOISIRS (PLATEAU n°2) - NNI 54 328 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/10/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 143 lux ; uniformité : 0,71 ; Rapport Emin / Maxi 0,45.

- **LUNEVILLE – STADE EDOUARD FENAL - NNI 54 329 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 16/09/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 15/01/2020 (date du contrôle plus 12 mois) avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 260 lux ; uniformité : 0,71 ; Rapport Emin / Maxi 0,51.

- **LUNEVILLE – STADE EDOUARD FENAL 3 - NNI 54 329 01 03**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 26/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.
La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 26/09/2020 avec les valeurs suivantes :
Eclairage moyen 136 lux ; uniformité : 0,70 ; Rapport Emin / Maxi 0,44.

- **LUNEVILLE – STADE DES FRERES HECKLER - NNI 54 329 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 26/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.
La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 26/09/2020 avec les valeurs suivantes :
Eclairage moyen 128 lux ; uniformité : 0,73 ; Rapport Emin / Maxi 0,42.

- **PIENNES – STADE RENÉ ROUSSEAU - NNI 54 425 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 06/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.
La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 06/12/2020 avec les valeurs suivantes :
Eclairage moyen 135 lux ; uniformité : 0,82 ; Rapport Emin / Maxi 0,57.

- **VILLERUPT – STADE AUGUSTE DELAUNE 2 - NNI 54 580 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 05/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.
La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 06/12/2020 avec les valeurs suivantes :
Eclairage moyen 135 lux ; uniformité : 0,81 ; Rapport Emin / Maxi 0,67.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **VERDUN – GYMNASSE LES PLANCHETTES - NNI 55 545 99 01**
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 03/01/2019.

Après étude du dossier il s'avère que les pièces suivantes sont manquantes :

- ✓ Arrêté d'ouverture au public,
- ✓ Plan (vestiaires et aire de jeu)

Après renseignement pris, un rapport de visite est inséré dans le dossier, alors que la salle n'a pas été visitée. En conséquence, la CRTIS demande que le dossier soit repris et instruit conformément au Règlement des Installations Sportives de FUTSAL.

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

•

**6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

•

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

•

8. AFFAIRES DIVERSES

•

9. FAFA

•

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

•

10.2. Confirmation de classement

•

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

•

11.2. Confirmation de classement

•

11.3. Divers

•

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **BAERENTHAL – STADE MUNICIPAL – NNI 57 046 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 14/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 11/12/2018.

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 6.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/03/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **GROS REDERCHING – Stade MUNICIPAL – NNI 57 261 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 17/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'un arrosage automatique et la réfection de l'aire de jeu (drainage...), du niveau de classement envisagé (Niveau 5) et des documents fournis.

Après étude des pièces fournies au dossier, elle constate l'absence de pièces obligatoires :

- ✓ PLAN (PROJETÉ) DU TERRAIN A L'ECHELLE 1/500 INDIQUANT (OBLIGATOIRE) :
- ✓ DIMENSIONS DE L'AIRE DE JEU
- ✓ TRACE DES LIGNES DANS LE RESPECT DE L'ARTICLE 1.1.6 DU REGLEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- ✓ IMPLANTATION DU SYSTEME DE PROTECTION DE L'AIRE DE JEU
- ✓ DEGAGEMENTS EN ARRIERE DES LIGNES DE BUT ET DE TOUCHE
- ✓ POSITION MATERIALISEE DES BANCS DE TOUCHE - PENTE(S) DE L'AIRE DE JEU
- ✓ Descriptif des arroseurs

Concernant le drainage, il n'y a aucun descriptif.

En l'absence de ces documents, la Commission est en attente de la fourniture des pièces pour se prononcer sur le dossier.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 09.01.2019

8. AFFAIRES DIVERSES

- **CUVRY – SALLE ROLAND RICHARD – NNI 57 162 99 01**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 10/12/2028.

La Commission prend connaissance de l'AOP réalisé le 10/12/2018.

Elle demande que lui soit fourni le Procès-verbal de la dernière Commission de Sécurité afin de déterminer la capacité d'accueil de cette salle.

- **SARRALBE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 57 628 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 07/06/2021.

La Commission prend connaissance de l'AOP réalisé le 28/09/2018 et le transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile (294 places assises pour les tribunes et 800 spectateurs le long de la main courante).

- **SARRALBE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 57 628 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6SYE jusqu'au 15/09/2028.

La Commission prend connaissance de l'AOP réalisé le 28/09/2018 et le transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile (300 spectateurs le long de la main courante).

- **TERVILLE – STADE ERNEST GUTT – NNI 57 666 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 29/11/2026.

La Commission prend connaissance des tests in situ de qualité sportive et de sécurité réalisés le 22/11/2018 et les transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

- **SARRALBE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 57 628 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E5 en date du 17/12/2018.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- Attestation de conformité et lettre d'engagement de l'entretien de l'installation d'éclairage.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 17/12/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 187 lux ; uniformité : 0,85 ; Rapport Emin / Maxi 0,71.

10.2. Confirmation de classement

- **FONTOY – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 226 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 133 lux ; uniformité : 0,79 ; Rapport Emin / Maxi 0,56.

- **RICHEMONT – STADE ROGER TUSCH - NNI 57 582 03 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 13/12/2018.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 135 lux ; uniformité : 0,78 ; Rapport Emin / Maxi 0,56.

- **SEREMANGE ERZANGE – STADE HENRI LORANG N° 2 - NNI 57 647 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 10/12/2018.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 181 lux ; uniformité : 0,76 ; Rapport Emin / Maxi 0,56.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

-

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

-

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

-

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE

AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

- **BAREMBACH – STADE DES GRIVES - NNI 67 020 02 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 18/10/2027.

La Commission prend connaissance de l'AOP réalisé le 13/11/2018 et les transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile (250 spectateurs le long de la main courante).

- **HUNSPACH – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 213 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 24/05/2027.

La Commission prend connaissance du dossier technique et de l'attestation de conformité réalisé le 10/12/2018 et les transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

- **HINTERFELD WALBOURG – STADE COPAINS 1- NNI 67 511 01 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 30/11/2018.

Documents reçus :

- Certificat de conformité
- Attestation entretien réceptionnés

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 17/01/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 183 lux ; uniformité : 0,77 ; Rapport Emini / Maxi 0,63.

10.2. Confirmation de classement

- **STRASBOURG – STADE DE CRONENBOURG - NNI 67 482 11 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 16/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 25/09/2018.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 16/06/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 287 lux / uniformité : 0,74 / Rapport Emini / Maxi 0,60.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **DRUSENHEIM - STADE JEAN MOULIN 2 – NNI 67 106 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;

Le niveau demandé correspond à un Niveau E5.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique que les valeurs sont conformes à un classement de Niveau E5 :

- Emh = 187 Lux
- Fu = 0.81
- Rapport mini / maxi = 0,64
- GR conforme
- Inclinaison conforme

12 projecteurs (3 par mât).

Le projet est conforme avec le Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement en Niveau E5 sous réserve du respect du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives applicable depuis le 31 mai 2014.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **BUSSANG – STADE GEORGES PERRIN – NNI 88 081 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 14/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 04/01/2019.

Le dossier est conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandée en Niveau 6.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/04/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

- **CORNIMONT – STADE GEORGES CUNY – NNI 88 116 01 01**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en niveau 5 en date du 20/12/2018.

Cette installation aurait dû être confirmée en classement de Niveau 5, l'action menée est de remettre l'installation dans le niveau de classement correspondant à la réalité du terrain.

Le dossier est conforme à la demande de changement de niveau de de classement demandée en Niveau 5.

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12/05/2025, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

-

2.2. Classements provisoires

-

2.3. Confirmations de niveau de classement

-

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

-

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

-

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

-

4.3. Installations équipées d'un arrosage

-

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **GERARDMER - SALLE DES SPORTS - NNI 88 196 99 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 03/01/2019.

Après étude du dossier il s'avère que les pièces suivantes sont manquantes :

- Plan (vestiaires et aire de jeu)

En conséquence, la CRTIS demande que le dossier soit complété pour reprendre son instruction.

- **RAON L'ETAPE - SALLE DES SPORTS - NNI 88 372 99 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 03/01/2019.

Après étude du dossier il s'avère que les pièces suivantes sont manquantes :

- Arrêté d'ouverture au public,
- Procès-verbal de la Commission de sécurité,
- Plan (vestiaires et aire de jeu)

Après renseignement pris, un rapport de visite est inséré dans le dossier, alors que la salle n'a pas été visitée.

En conséquence, la CRTIS demande que le dossier soit repris et instruit conformément au Règlement des Installations Sportives de FUTSAL.

5.2. Confirmations de niveau de classement

-

5.3. Changements de niveau de classement

-

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE

AU PUBLIC

-

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

-

8. AFFAIRES DIVERSES

-

9. FAFA

-

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

-

10.2. Confirmation de classement

- **ST DIE DES VOSGES – Stade Emile JEANPIERRE – NNI 88 413 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E3 jusqu'au 13/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 17/09/2018.

La commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 13/10/2020 au motif que le coefficient d'uniformité est inférieur à 0,70 (valeur obtenue à 0,64) et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.
Eclairage moyen 311 lux / uniformité : 0,64 / Rapport Emini / Maxi 0,50.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

-

11.2. Confirmation de classement

-

11.3. Divers

-

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

-

Le Président de la CRTIS de la LGEF

Guy ANDRE